

CHILI

Nouvel espoir de justice

Index AI : AMR 22/014/2004

ÉFAI

Lundi 20 décembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La décision de la Cour d'appel de Santiago (*Corte de Apelaciones de Santiago*) de maintenir l'inculpation et l'assignation à résidence d'Augusto Pinochet est un message fort envoyé au reste du monde : les auteurs d'atteintes aux droits humains ne pourront échapper à des sanctions, a déclaré Amnesty International ce lundi 20 décembre.

« La nouvelle procédure judiciaire en cours contre Augusto Pinochet au Chili est une nouvelle étape sur le long chemin menant à la justice. Elle ouvre une issue que beaucoup de gouvernements ont cherché à maintenir fermée. »

Augusto Pinochet sera la première personne à être traduite en justice pour des violations des droits humains perpétrées dans le cadre de l'opération *Condor* – un programme concerté entre les gouvernements militaires du Chili, de l'Argentine, du Paraguay, de l'Uruguay, du Brésil et de la Bolivie, dans les années 70 et 80, visant à combiner les forces de tous ces pays pour persécuter, arrêter et torturer leurs opposants politiques, dont beaucoup sont toujours portés « disparus ».

La justice chilienne doit maintenant aller encore plus loin dans ses efforts, afin d'obtenir des résultats concrets et de mettre fin à l'impunité régnante pour les violations des droits humains commises en Amérique latine durant cette période. Les gouvernements des pays impliqués dans l'opération *Condor* doivent agir sans plus tarder et traduire en justice les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains.

« La justice a été longue à venir pour tous les survivants et toutes les victimes de violations des droits humains au Chili. Il ne faut plus tarder maintenant pour faire en sorte que justice soit rendue aux victimes de l'Opération Condor. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>